

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU**

L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire aux Ateliers de la Mine à Auzances, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de la convocation : 30 septembre 2021

Conseillers en exercice : 62

Présents à l'ouverture de la séance : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCCONNET

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
1		Procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2021	Étant donné le court délai entre les deux derniers conseils communautaires, le PV du 15 septembre sera présenté au conseil communautaire du 24.11.2021	
PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE – LIEN SOCIAL				
2	2021-152	Adoption du projet AMI « Accueil pour tous »	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE son engagement sur le projet ; ADOpte le budget prévisionnel présenté ; CONFIRME son engagement par la signature de la convention tripartite à venir ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce projet.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ 1 « abstention »
GOVERNANCE				
3	2021-153	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS OU DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS → En remplacement de Mme Marie-Hélène MICHON, Maire de Flayat démissionnaire	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉSIGNE comme délégué titulaire : Alexandre VERDIER pour le <u>SYNDICAT MIXTE P.N.R Millevalches</u>	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4	2021-154		Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉSIGNE comme délégué titulaire : Patrick MOUNAUD pour le <u>Syndicat Mixte Est Creuse Développement</u>	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
5	2021-155	DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉLEGUE au Président les attributions telles que décrites dans la délibération ; DIT que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant. <i>Les délégations au Bureau sont ajournées et reportées au prochain conseil communautaire.</i>	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
6	2021-156	FIXATION DES INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide , D'ATTRIBUER les indemnités de fonction du Président au taux maximum ; DIT que ces indemnités seront versées à compter du 15 septembre 2021 ; DIT que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget principal de la Communauté de communes ;	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ 2« abstentions » 1 « contre »

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU**

			<p>DIT que les indemnités seront revalorisées automatiquement en application des décrets portant majoration de la valeur du point indiciaire ;</p> <p>DIT qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la délibération.</p>	
FINANCES				
7	2021-157	<p>DÉTERMINATION DES MONTANTS DÉFINITIFS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 ET PRÉVISIONNELLES POUR 2022</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER les montants définitifs des attributions de compensation détaillés dans le tableau joint à la délibération ;</p> <p>De CONFIRMER que les versements et les recouvrements ont été opérés par douzième pour les montants ainsi définis, sauf pour les attributions de compensation inférieures à 1 200 € qui seront versées ou recouvrées au semestre ;</p> <p>D'AUTORISER le Président, le cas échéant, à procéder à une régularisation comptable en décembre ;</p> <p>De VALIDER que ces montants définitifs 2021 seront considérés également comme les montants des attributions de compensation prévisionnels de l'année 2022 ;</p> <p>D'AUTORISER le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
8	2021-158	<p>TRANSFERT DE COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE : RÉGULARISATION 2019-2021</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER les montants de remboursement aux communes concernées pour 2019 et 2020 détaillés dans le tableau ci-dessus ;</p> <p>D'AUTORISER le Président, à procéder à une régularisation comptable en décembre 2021 ;</p> <p>D'AUTORISER le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
9	2021-159	<p>ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, LOCAUX-NUS & SPANC</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>D'ADMETTRE en non-valeur et créances éteintes les créances intercommunales dont le détail figure ;</p> <p>D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget « principal » et au budget « Assainissement » de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;</p> <p>De PRENDRE les décisions modificatives pour les budgets LOCAUX NUS et SPANC.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</p> <p style="text-align: center;">1 « abstention »</p>
10	2021-160	<p>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET SPANC ADMISSION EN NON-VALEUR</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
11	2021-161	<p>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET LOCAUX NUS ADMISSION EN NON-VALEUR</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
12	2021-162	<p>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET LOCAUX NUS TRAVAUX VIVAL DE MAINSAT</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
13	2021-163	<p>DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE DU 01/09 au 31/12/2019</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</p> <p>De VALIDER la décision modificative présentée.</p>	<p style="text-align: center;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU**

RESSOURCES HUMAINES				
14	2021-164	CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET - SPANC	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, De CRÉER un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 6 décembre 2021 ; De CHARGER le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; D' INSCRIRE les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2021.	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ 15 « abstentions » 1 « contre »
SANTÉ				
15	2021-165	PROJET D'ACQUISITION DU CABINET MÉDICAL DE MAINSAT : MAISON DE SANÉ RELAIS	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' AUTORISER le président à signer la convention avec EPFNA qui se chargera de l'acquisition de l'ensemble immobilier pour le compte de la collectivité ; D' AUTORISER le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 2 « abstentions » 7 « contre »
DORSAL				
16	2021-166	CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DESTINÉ AU REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS D'UN EMPRUNT PENDANT LA PÉRIODE 2022-2026 AU TITRE DU FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – JALON 2	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' INSCRIRE les crédits budgétaires correspondant au budget primitif sur la période 2022-2026 ; D' AUTORISER le Président à signer la convention et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
17	2021-167	CONVENTION DORSAL/AXIONE – DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES → 19 Grande-Rue à MAINSAT	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' AUTORISER le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle mentionnée ci-contre	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
18	2021-168	CONVENTION DORSAL/AXIONE – DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES → 21, Grande-Rue à MAINSAT	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, D' AUTORISER le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle mentionnée ci-contre	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Décision du Président				
DÉCISION 28/21-08-31 Relative à la signature de la convention d'occupation à titre précaire avec la Société J.B.I en date du 31 août 2021.				

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Fait à Auzances, le 12 octobre 2021